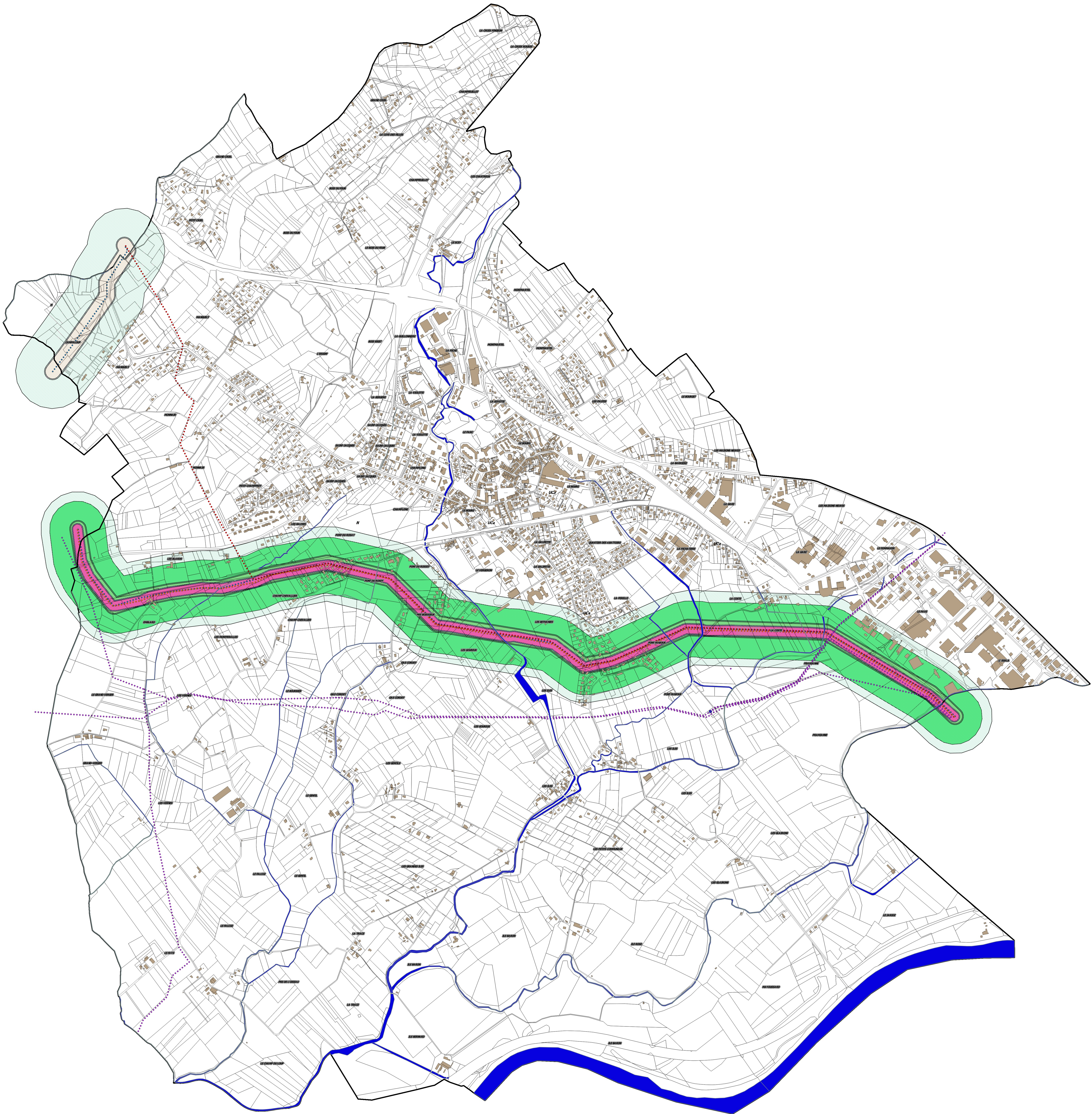




Légende

□ Zonage du PLU

Hydrocarbure

— Canalisation d'hydrocarbure (SPMR)

Secteur de conditions spéciales au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'Urbanisme relatif à la prise en compte de la canalisation d'hydrocarbure (SPMR)

- Zone d'Effets Létaux Significatifs avec Protection (40 m depuis l'axe de la canalisation)
- Zone des Premiers Effets Létaux sans protection (200m depuis l'axe de la canalisation)
- Zone des Premiers Effets Létaux avec protection (45m depuis l'axe de la canalisation)

Propylene

— Canalisation de Propylene

Secteur de conditions spéciales au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'Urbanisme relatif à la prise en compte de la canalisation de propylène (Transugil Propylene)

- Zone d'Effets Létaux Significatifs avec Protection (25 m depuis l'axe de la canalisation)
- Zone des Premiers Effets Létaux avec protection (30m depuis l'axe de la canalisation)
- Zone des Premiers Effets Létaux sans protection (150m depuis l'axe de la canalisation)

Canalisations

- -Ethylène
- -GAZ
- -propylene
- -SPMR
- Canalisation de Gaz : ouvrage annexes (POSTE MOIRANS)

RAPPEL : IL EST NECESSAIRE DE SE REPORTER AU PLAN ET LISTE DES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
POUR TOUS PROJETS IL EST RECOMMANDE DE QUESTIONNER LE
GESTIONNAIRE DES CANALISATIONS